

MDTR2MC

2014 - 2015

Master complémentaire en médecine du travail

A Bruxelles Woluwe - 120 crédits - 2 années - Horaire adapté - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de santé publique (FSP)**Code du programme: **mdtr2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	6
- Conditions d'admission	6
- Pédagogie	7
- Evaluation au cours de la formation	7
- Mobilité et internationalisation	7
- Gestion et contacts	7

MDTR2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2^e cycle complémentaire prépare les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine du travail (arrêté ministériel du 5 septembre 2006, publié le 25 septembre 2006).

Votre profil

Ce master est accessible si :

- vous êtes titulaire d'un diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ; et
- vous avez obtenu, sur base du dossier d'inscription, l'accord du Comité de programme.

Les porteurs d'un diplôme hors Union Européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme.

Votre programme

La formation telle que définie par la Directive CEE89/594 transposée en droit belge par l'arrêté royal du 5 septembre 2006 est d'une durée de 4 années. Elle combine théorie et pratique. La formation académique du master complémentaire est répartie sur deux épreuves réparties sur 4 années d'études. Les cours sont répartis sur deux jours par semaine.

MDTR2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire prépare les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine du travail (A.M. du 5 septembre 2006, publié le 25 septembre 2006).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation telle que définie par la Directive CEE89/594 transposée en droit belge par l'arrêté royal du 5 septembre 2006 est d'une durée de 4 années. Elle combine théorie et pratique.

La formation académique comprend deux épreuves réparties sur 4 années académiques.

La première épreuve comprend des cours théoriques et pratiques et l'exécution d'un stage d'une durée de 8 semaines dans un service médical agréé par la Commission d'enseignement. Au terme de cette première épreuve, un certificat est délivré, conformément aux conditions fixées par l'Arrêté Royal du 5 mars 1970 pour l'exercice de la médecine du travail en Belgique.

La seconde épreuve comprend l'exécution et la défense d'un travail original (d'un "mémoire" - ce mémoire devrait servir de base à la publication exigée par l'arrêté ministériel du 09.03.1979 publié le 15.03.1979), d'une étude de cas pratique, la participation à des séminaires, conférences et colloques scientifiques ainsi qu'une formation pratique dans des services de médecine du travail ou autres selon un plan de stage préalablement agréé par le Comité de programme. Au terme de cette seconde épreuve, le diplôme de master complémentaire en médecine du travail est délivré. Ce diplôme répond aux exigences de la Directive du Conseil de la CEE 89/594 et de l'arrêté royal du 5 septembre 2006.

Les cours sont répartis sur deux jours par semaine.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu par courrier électronique auprès de la personne de contact.

[> Programme détaillé](#) [prog-2014-mdtr2mc-wmdtr200t.html]

MDTR2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [120.0]

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2014-2015

⊕ Activité cyclique dispensée en 2014-2015

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2014-2015

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

● Première année d'études (60 crédits)

Lorsque l'étudiant étale cette première année d'études sur 2 années (au maximum), il suivra 29 crédits la première année et 31 crédits la seconde année de l'étalement.

o Cours obligatoires

o WMDTR3340	Séminaire de médecine du travail	Philippe Farr, Eveline Schleich	22.5h	2 Crédits	2q	x	
o WMDTR2160A	Visites d'entreprises	Françoise Denis, Philippe Farr, Perrine Hoet, Dominique Lison (coord.), Eveline Schleich, null SOMEBODY	60h	3 Crédits	1q	x	
o WMDTR2160B	Visites d'entreprises	Françoise Denis, Philippe Farr, Perrine Hoet, Dominique Lison (coord.), Eveline Schleich, null SOMEBODY	60h	3 Crédits	2q	x	
o WMDTR3350	Technologie du travail	Florence Laigle, Ann Schietecatte	15h	2 Crédits	1q	x	
o WMDTR3140	Leçons d'ophtalmologie	Michel Hoebeke	15h	2 Crédits	2q	x	
o WMDTR3150	Leçons d'oto-rhino-laryngologie	Marc Remacle	15h	2 Crédits	2q	x	
o WMDTR3160	Physiologie du travail	Henri Nielens	15h	2 Crédits	2q	x	
o WMDTR3290	Accidents du travail	Olivier Barbier, Marie-Pierre Dawance	15h	2 Crédits	2q	x	
o WMDTR3270	Législation médico-sociale	Jacques Van Drooghenbroeck, Luc Van Hamme	15h	2 Crédits	1q	x	
o WMDTR3190	Hygiène du travail	Perrine Hoet	15h	2 Crédits	1q	x	
o WMDTR3201	Pathologie et clinique des maladies professionnelles	Perrine Hoet, Dominique Lison	45h	6 Crédits	1 + 2q	x	
o WMDTR3211	Toxicologie industrielle	Dominique Lison	15h	2 Crédits	1q	x	
o WMDTR3230	Dermatoses professionnelles	Dominique Tennstedt	15h	2 Crédits	2q	x	
o WMDTR3180	Evaluation d'incapacité de travail et invalidités	Frédéric Bonbled	15h	2 Crédits	2q	x	
o WMDTR3240	Réadaptation professionnelle	Thierry Lejeune	15h	2 Crédits	2q	x	
o WMDTR3280	Systèmes de travail et gestion des ressources humaines	Christine Delhayé	30h	3 Crédits	1q	x	
o WMDTR3360	Psychopathologie industrielle et psychiatrie professionnelle	Eric Constant (coord.), Denis Hers, Etienne VERMEIREN	30h	3 Crédits	1q	x	
o WMDTR3370	Ergonomie	Bénédicte Schepens	15h	2 Crédits	1q	x	
o WRPR2001	Notions de base de radioprotection	Vincent Grégoire (coord.), Patrick Smeesters	10h+5h	2 Crédits	2q	x	
o WMDTR3202	Exercices pratiques de pathologie du travail	Perrine Hoet, Dominique Lison (coord.)	60h	3 Crédits	1 + 2q	x	
o WMDTR3212	Aspects réglementaires en toxicologie	Dominique Lison, Violaine Verougstraete	22.5h	2 Crédits	2q	x	
o WESP2235	Biostatistique	Niko Speybroeck	35h+20h	5 Crédits	2q	x	

o Stage

o WMDTR3001C	stage 8 semaines dans un service medical agree	N.		4 Crédits		x	
--------------	--	----	--	-----------	--	---	--

o Deuxième année d'études (60 crédits)

Lorsque l'étudiant étale cette deuxième année d'études, il suivra 26 crédits la première année et 34 crédits la seconde année de l'étalement.

o WMDTR2215	Stage (1re partie)	N.		14 Crédits		x	
-------------	--------------------	----	--	------------	--	---	--

						Bloc annuel	
						1	2
○ WMDTR2216	Stage (2e partie)	N.		14 Crédits		x	
○ WMDTR2221	Etudes de postes	N.		10 Crédits		x	
○ WMDTR2222	Travail de fin d'études	N.		20 Crédits		x	
○ WMDTR3291	FORMATION THEORIQUE	N.		2 Crédits		x	

MDTR2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les masters complémentaires seront remplacés par des masters de spécialisation.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique. Les porteurs d'un diplôme hors Union Européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme.
- Certains cours peuvent être suivis dès la dernière année du master en médecine.

Modalités d'admission

Une demande d'admission au programme doit être adressée via le service d'inscription : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions>

Un jury d'admission sélectionne les candidats admis à la formation sur base du dossier d'inscription.

La décision est communiquée aux candidats par le service d'inscription.

Remarque

L'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 n'est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine du travail.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

PÉDAGOGIE

Le programme couvre le champ de compétences nécessaires à l'exercice de la médecine du travail et cela au travers de cours, de travaux pratiques, de séminaires, d'études de cas, de stages dans les services agréés et d'un mémoire.

La majorité des enseignants sont des universitaires avec une activité de terrain, et une attention particulière est portée à l'établissement d'un lien entre la théorie et la pratique de terrain.

Les étudiants doivent réaliser des travaux, seuls ou en groupe, ils doivent organiser leurs activités et travailler en équipe, avoir un regard critique sur le contenu des publications (méthodologies et résultats) et sur les méthodes de travail. Le thème de certains travaux est à choisir en fonction de l'expérience personnelle de chacun.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Première partie :

Examens écrits ou oraux, travaux dirigés personnels ou en groupe.

Deuxième partie :

Stage : évaluation par le maître de stage (carnet de stage).

Mémoire et étude de cas : présentation et défense orales.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le diplôme de master complémentaire en médecine du travail.

La moyenne globale des notes obtenues fait l'objet d'une pondération.

Ce diplôme ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

Cycle de perfectionnement post-universitaire :

Chaque année, la commission d'enseignement du master complémentaire en médecine du travail organise un cycle de perfectionnement en médecine du travail. Ce programme comprend huit conférences qui se donnent à raison d'une soirée par mois, d'octobre à mai.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la personne de contact renseignée pour le programme.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Ce programme ne fait pas l'objet de modalités particulières de mobilité ou d'internationalisation.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure FSP

Acronyme	FSP	
Dénomination	Faculté de santé publique	
Adresse	Clos Chapelle-aux-champs, 30 bte B1.30.02 1200 Woluwe-Saint-Lambert	
	Tél 02 764 34 39 - Fax 02 764 34 35	
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)	
Faculté	Faculté de santé publique (FSP)	
Mandats	Jean Macq	Doyen
Commissions de programme	Commission de programme du master complémentaire en Santé et développement (MCSD)	
	Commission de programme du master complémentaire en médecine du travail (MDTE)	
	Commission de programme du master en santé publique, finalité approfondie (MSPA)	
	Commission de programme du master en santé publique, finalité spécialisée (MSPS)	

Responsable académique du programme : [Dominique Lison](#)

Jury

Président du jury d'examens : **Dominique Lison**

Secrétaire du jury d'examens : **Perrine Hoet**

Personnes de contact

Contact : **Patricia Bamps**